



Arnaque achat voiture litige

Par laumalk, le 18/08/2016 à 17:43

Bonjour,

En janvier 2015 nous avons achetés un véhicule via le site du bon coin.
après avoir pris contacte avec le vendeur nous avons décidés de prendre rdv afin de voir le véhicule

Ct ok papier en règle carrosserie moteur ok
nous avons donc conclu l'achat Opel mériva année 2004 pour 2100e 140000km avec le monsieur qui la vendez
moteur changer facture du garage a l'appuis

contrôle technique avec quelques defaults a corrigés mais sans obligation (rotule batterie pneumatique)

Nous l'avons donc acheté

après quelques semaine nous commençons a douté du réel kilométrage du véhicule car véhicule qui semblé moue au démarrage pas de nervosité sur le coup nous avonc pensés que cétez du au changement moteur comme nous avons la facture moteur pas de crainte mais pour être rassurés nous décidons donc d'aller voir le garage qui as changer le moteur il se trouve pas trop loin de notre domicile

arrivé sur place nous apprenons que ce garage est actuellement fermé depuis 8 ans le patron avais en faite sa maison derrière le garage il y resté donc encore et avons pu le rencontré nous lui avons fait voir la facture et la il nous informe la facture ne viens pas du garage de 1 il et fermé depuis 8 ans votre facture date de 2014 de 2 le tampon et faut numéro de siret pas correcte de 3 le numéro de téléphone na jamais étais celui ci

enfin bref facture falsifié par le vendeur

pour engagé des procédure il nous faut prouvé que le moteur na vraiment pas était changer et que le kilométrage réel et en faite celui du compteur ces as dire 260 000km nous allons donc a opel qui prend contacte avec leur maison mère pour comparé le numéro moteur qui et identique donc moteur jamais changé et en même temps me refont un petit contrôle technique pour vérifié l'exactitude de celui fait lors de la vente

rotule se transforme en train avant mort ainsi que plein de petit Defaults non signalé sur le contrôle technique effectué lors de la vente

on se rend donc chez un avocat qui décide de demander l'annulation de vente et réclame l'argent on s' aperçois au fil du temps que ce mr a vendu le véhicule au nom de jeune fille de sa fille avec l'adresse de sa mère donc affaire compliqué puisque cette personne et maintenant marié depuis 2012 elle as donc acheter ce véhicule a son nom de jeune fille et as était revendu et acheter par nous en 2015 au nom de jeune fille

le tribunal la donc jugé et lui as ordonné de reprendre le véhicule et me rendre la somme de 2100e madame se présente au tribunal

l'affaire et maintenant dans les mains d'un huissier qui fait des recherche pour la retrouvé puisque l'adresse sur l'acte de vente est celle de sa mère qui ne veut rien avoir affaire avec l'huissier

après avoir fait mes recherche personnelle j'ai donc trouvé sa réel adresse l'huissier ces rendu sur place a plusieurs reprise mais personne n'ouvre ni décroche au téléphone

son compte bancaire a était bloqué mais pas de rentre normal si elle as un compte joins le compte et donc a son nom de mariage

l'huissière va donc voir si elle peut faire une saisie immobilière que je doute que sa nous mèneras a quelque chose

le jugement et bien la et réel et personne ne peut le faire appliqué je me retrouve avec un véhicule que je paie une assurance pour rien le véhicule n'est plus en règle car annulation de vente CT pas as mon nom il ces dégradé avec plein de vise caché nous avons eu des difficulté a nous rendre au travaille mais voila nous nous sommes fait **** et voila la vie et belle aujourd'hui l'huissière nous dit " vous savais si on arrive a rien vous aller devoir nous payer les frais d'huissier pour les actes ecttt nous sommes deja as 310e " super ces nous les victimes et on va encore devoir payer des frais

dans se cas moi aussi je suis marié je vais donc revendre le véhicule a mon nom de jeune fille et mettre les comptes bancaire et maison au nom de mon mari ces comme sa que cette personne a fait a mon avis et elle vie bien elle as deux enfant un

mari qui travaille et part régulièrement en vacance tout va bien

avais vous une solution a me proposer il y en as quand même ces pas possible on ma dit quelle était marié depuis 2012 ok
mais le véhicule elle la acheté en 2014 et vendu en 2015 a son nom de jeune fille alors quel était marié sa veut dire que son mari et complique et voir si on peut saisir lui et elle a leur nom de mariage

après l'appel passée a l'huissier aujourd' hui il n'est pas possible de saisir as son nom de mariage

Que faire??

merci pour votre aide

Par **Lag0**, le **18/08/2016** à **18:04**

[citation]mais le véhicule elle la acheté en 2014 et vendu en 2015 a son nom de jeune fille alors quel était marié sa veut dire que son mari et complique et voir si on peut saisir lui et elle a leur nom de mariage [/citation]

Bonjour,

Le seul véritable nom d'une femme est ce que vous appelez son nom de jeune fille. Il n'y a donc absolument rien d'illégal à utiliser ce nom pour toutes les démarches officielles. C'est d'ailleurs ce nom qui est utilisé suivi éventuellement de la mention "épouse X" qui n'a rien d'obligatoire.

Je ne comprends donc pas en quoi le fait que seul le nom véritable de cette personne apparait sur l'acte de vente vous cause préjudice.